



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche

Paris, le 07 juin 2023

Affaire suivie par :
Caroline CENSIER-CALMUS
Cheffe de projet Disciplines rares
Tél : 01 55 55 86 21
Mobile : 06 18 29 00 43

Comité de pilotage Disciplines rares

à

Mél : caroline.censier-calmus@enseignementsup.gouv.fr

Destinataires *in fine*

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Objet : Qualification Discipline rare du Flamand occidental

Au vu du dossier déposé par la communauté d'étude Flamand occidental, **décision a été prise de qualifier le Flamand occidental de Discipline rare et de l'inscrire à la cartographie des Disciplines rares, dans la catégorie des Langues de France.**

La qualification de discipline rare est attribuée pour 2 ans. Cette qualification du Flamand occidental en tant que discipline rare entraîne un suivi, ainsi qu'une révision du respect des critères de définition Disciplines rares, à l'issue de laquelle sera décidé du maintien de l'inscription du Flamand occidental à la cartographie des Disciplines rares.

Le chef de service de la coordination des
stratégies de l'enseignement supérieur et
de la recherche


Sébastien Chevalier

Destinataires :

Université de Lille : Christian-Pierre Ghillebaert, **INSPE Lille :** Sébastien Jakubowski, Ewen Lecuit, Laurie Vervaeke.

Copie à :

Université de Lille : Christel Beaucourt, Philippe Vervaecke, Kathleen O'Connor.

Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez,

Directrice générale de la recherche et de l'innovation : Claire Giry ;

Comité de pilotage Disciplines rares : Sébastien Chevalier, Philippe Casella, Pierre-Franck Chevet, Christine Chojnacki, Hélène de Penanros, Paul Indelicato, Martina Knoop, Jean-Michel Verdier.